



Communauté de Communes des  
**PORTES de ROMILLY**  
sur Seine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Séance du 02 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 02 avril 2026 à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 26 mars, s'est réuni à la salle des fêtes de Crancey, sous la présidence de Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en  
exercice : 27

Présents : 25

Représentés : 2

Suffrages  
exprimés avec  
pouvoir : 26

**PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de**

**CRANCEY** : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

**GELANNES** : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

**MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE** : Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR – Elisabeth PARIAT – Valérie NOBLET – Adrien ROBIN

**PARS-LES-ROMILLY** : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN

**ROMILLY-SUR-SEINE** : Eric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA – Virginie LAURENT – Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTLER - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ – Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD - Fethi CHEIKH - Angélique RANC

**SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY** : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

**EXCUSES REPRESENTES** : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Philippe CAIN représenté par Marianne JOLY

**EXCUSES NON-REPRESENTES :**

Monsieur Jean-Pierre MEUNIER a été désigné Secrétaire de séance.

**N° 26-005 du registre des délibérations**

**OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DU MEMBRE DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE**

**Rapporteur : Éric VUILLEMIN**

L'Assemblée délibérante a désigné pour secrétaire (article L.2121-15 du CGCT) **M. Jean-Pierre MEUNIER.**

L'Assemblée délibérante a désigné pour assesseurs : **M. Adam DA MOTA** et **M. Adrien ROBIN**

M. Éric VUILLEMIN, élu Président de la CCPRS, a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 6 vice-présidents au maximum. Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à **6** le nombre des Vice-présidents et à **1** le nombre de Membres du Bureau.

M. Éric VUILLEMIN, élu Président de la CCPRS, a ensuite invité le conseil à procéder, **au scrutin secret uninominal** à la majorité absolue, à **l'élection des Vice-présidents et du Membres du Bureau**, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4, L 2122-7 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : *« l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

Il a été proposé de faire appel des candidatures.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon les modalités ci-dessus, aux opérations de vote dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-4, L 2122-7, et L.5211-2, L.5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des Vice-Présidents et du Membre du Bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



**Monsieur Fethi CHEIKH n'a pas souhaité prendre part au vote.**

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A LA MAJORITE ABSOLUE :**

**DECIDE** de proclamer Vice-présidents de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et de déclarer installés dès leur élection :

| NOM et PRENOM  | Fonction                        |
|----------------|---------------------------------|
| Bernard BERTON | 1 <sup>er</sup> Vice-président  |
| Michel LAMY    | 2 <sup>ème</sup> Vice-président |
| Richard BEGON  | 3 <sup>ème</sup> Vice-président |
| Marianne JOLY  | 4 <sup>ème</sup> Vice-président |
| Patrick NUNEZ  | 5 <sup>ème</sup> Vice-président |
| Valérie NOBLET | 6 <sup>ème</sup> Vice-président |

**DECIDE** de proclamer membres du Bureau et de les déclarer installés dès leur élection :

| NOM et PRENOM       | Fonction         |
|---------------------|------------------|
| Marie-Thérèse LUCAS | Membre du Bureau |

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Éric VUILLEMIN



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
Copie conforme transmise le \_\_\_\_\_ à :

- MM. les maires des communes de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;
- Service de Gestion Comptable de Romilly sur Seine.
- Secrétariat Général,
- Finances et paies,

Le Président,

Éric VUILLEMIN

